

Le bimensuel des relations collectivités/associations



- Désormais, il convient de concilier performance, contrôle et meilleure utilisation des fonds publics tout en respectant l'autonomie des partenaires associatifs.
- Les évolutions réglementaires et normatives, les systèmes de financements plus sélectifs, les contraintes administratives et économiques nécessitent de nouveaux liens entre les communes et les associations.

Quelques exemples d'articles parus dans Communes et Associations

- La collectivité engage sa responsabilité en s'abstenant de contrôler l'association à qui elle confie une mission
- La pratique des subventions en cascade nécessite une convention
- Elus membres d'une association, les pièges à éviter
- Prêt location de locaux municipaux : les règles à respecter
- La collectivité doit être informée des conventions passées entre l'association subventionnée et les dirigeants
- Mise à disposition des fonctionnaires : les associations doivent rembourser les salaires...

LA GARANTIE DE DISPOSER DE TROIS AVANTAGES IMMÉDIATS

1. Vous disposez d'un **outil de veille juridique utile et pratique**. Vous ne disposez que de l'essentiel ; des informations adaptées issues de domaines parfois complexes qu'il vous faut maîtriser : fiscalité, gestion du personnel, gestion financière, contentieux administratif, marchés et délégations de services publics, patrimoine...
2. **Vous gagnez du temps**. Vous bénéficiez d'informations sélectionnées, détaillées et pratiques trop souvent éparpillées qui susciteraient des recherches fastidieuses.
3. Vous bénéficiez d'un **service de renseignements juridiques gratuits**.

Communes et Associations - 8 pages - Bimensuel - 22 n^{os} par an - Abonnement annuel : 274 €.



BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner aux **ÉDITIONS SORMAN** - 27230 PIENCOURT - Renseignements : 02 32 46 78 94 - Fax : 02 32 46 99 65

Oui, je m'abonne à **Communes et Associations** pour 1 an (22 n^{os}) au prix de **274 € ttc**.

Nom Prénom Fonction

Adresse Cachet ou signature

Téléphone Email